



Association
industrielle
de l'est de
Montréal

243 P NP DM44

Projet de construction de l'oléoduc Pipeline
Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est

Lévis et Montréal-Est 6211-18-011

**MÉMOIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE PIPELINE
ENTRE LÉVIS ET MONTRÉAL-EST
DE ULTRAMAR LTÉE**

ASSOCIATION INDUSTRIELLE DE L'EST DE MONTRÉAL

LE 12 AVRIL 2007

L'Association industrielle de l'est de Montréal et ses membres

L'Association industrielle de l'est de Montréal (AIEM) a été fondée en 1960 dans l'optique première de la protection de l'environnement. L'AIEM regroupe les principaux établissements industriels lourds du secteur de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles. Les membres de l'AIEM sont :

- *la raffinerie de Montréal-Est de Shell Canada*
- *la raffinerie de Montréal de Petro-Canada*
- *l'usine de production de polyéthylène de Pétromont s.e.c.*
- *l'usine de production d'acide téréphtalique purifié d'Interquisa Canada s.e.c.*
- *l'usine de production de paraxylène de Chimie Parachem s.e.c.*
- *l'affinerie CCR de Xstrata Cuivre*
- *l'usine de coulée continue de tige de cuivre de Nexans Canada*
- *l'usine de récupération de soufre Marsulex Montréal*
- *le terminal pétrolier de Montréal-Est d'Ultramar Limitée*
- *l'usine LSR de gaz naturel de Gaz Métro*
- *l'usine de production de polytriméthylène téréphtalate de PTT Poly Canada s.e.c.*
- *Le terminal d'entreposage de produits liquides de Canterm Terminaux Canadiens Inc.*
- *Les usines de séparation de l'air et de CO₂ de Praxair*

L'Association compte un effectif permanent de neuf personnes à son Centre environnemental, auquel s'ajoute une quarantaine de professionnels de l'industrie au sein de ses divers comités et groupes de travail sur les questions environnementales, de relations avec la communauté et de gestion des risques d'accidents.

Sa mission environnementale première « air et eau » (1960-1985...)

À l'origine, l'Association avait pour mission de mesurer l'impact des activités industrielles sur l'environnement et la communauté. Pour réaliser ses mandats de nature scientifique et technique, les membres de l'Association se dotèrent rapidement d'un réseau étendu d'échantillonnage de l'air ainsi que d'un laboratoire d'analyses environnementales. En 1989, le laboratoire de l'AIEM est devenu un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP). Les services analytiques couvrent un total de 16 domaines (41 paramètres différents) de la chimie de l'eau, des boues, des déchets et des sols.

L'harmonisation des mesures d'urgence et l'évolution de la mission (1985-1995...)

Au cours de ses 25 premières années d'existence, la mission environnementale de l'Association demeura pratiquement inchangée. Toutefois, au milieu des années 80, l'AIEM a ajouté un autre volet à sa mission en créant MUPEM (Mesures d'urgence pour l'est de Montréal).

MUPEM avait pour mission de promouvoir et de favoriser l'harmonisation des mesures d'urgence avec les autorités locales. Déjà en 1990, les établissements membres de MUPEM, conscients de leur responsabilité à cet égard, embauchèrent un expert en sécurité civile pour une période de deux ans et lui donnèrent le mandat d'assister la Ville de Montréal-Est ainsi que les membres de MUPEM dans leur préparation en cas de sinistre d'origine industrielle.

En 1994-1995, l'Association proposa à ses membres une modification profonde de sa mission : d'un organisme purement scientifique et technique, l'AIEM et ses membres décidèrent de s'ouvrir à leur communauté et d'engager avec cette dernière un dialogue ayant pour objectif l'harmonisation de leurs activités industrielles en milieu urbain. Une des manifestations les plus importantes de cette nouvelle philosophie fut la mise sur pied, dès 1995, avec la Ville de Montréal-Est, du premier *Comité mixte municipal industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs* (CMMI) au Québec : le CMMI de l'Est de Montréal. Ce modèle, proposé par le Conseil canadien des accidents industriels majeurs (CCAIM) et qui favorise les activités de prévention et de préparation adéquate en cas d'accident majeur, trouva donc dans l'Est de Montréal sa première application concrète.

Les réalisations du CMMI de l'Est, auquel l'AIEM a grandement contribué, sont bien connues, non seulement dans la région métropolitaine mais aussi au Québec et même au Canada. Mentionnons notamment l'élaboration rigoureuse du guide d'analyses des risques d'accidents industriels majeurs en 1999. Ce guide constitue une partie importante du Guide publié par le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM) qui a été reconnu au niveau international par l'Organisation des Nations Unies pour l'environnement (UNEP) et qui vient d'être réédité, au début de l'année 2007.

Les relations avec la communauté

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les membres de l'AIEM se sont donné comme objectif depuis les douze dernières années de créer des ponts entre la communauté industrielle et la collectivité locale. Depuis le milieu des années 90, nous avons institutionnalisé le dialogue et l'échange, notamment par la mise en place du groupe de travail sur la gestion des plaintes, de notre Comité de Liaison de l'Industrie et de la Communauté (CLIC) et par une implication accrue dans les travaux d'avant-garde du CMMI de l'Est.

Les réalisations du CMMI se sont démarquées de façon importante en 2004, avec l'information publique sur les risques industriels, puis en 2005 et 2006, avec la mise en place d'un système local intégré d'alerte de mise à l'abri à l'intention de la population voisine. Les établissements membres de l'AIEM ont aussi intégré à leur gestion, au fil des ans, des mécanismes d'interaction avec leur voisinage et les groupes locaux.

Ces efforts d'ouverture, bien que parfois « culturellement » difficiles de part et d'autre, ont permis aux membres de l'AIEM d'améliorer leurs pratiques (voir Annexe 1), et, nous l'espérons, d'améliorer aussi le respect et la compréhension mutuelle. Cette expérience nous a démontré que le développement et le maintien d'un secteur industriel prospère ne peut se faire qu'en harmonie avec son milieu. L'analyse objective que nous avons faite sur la situation de l'industrie lourde de l'Est de Montréal met en lumière qu'il est devenu très difficile d'opérer des usines du type de celles qui sont membres de l'AIEM, dans un milieu aussi complexe que le nôtre, si l'on ne tient pas compte des besoins et des questionnements légitimes de nos voisins et concitoyens. Cette même analyse nous a aussi convaincu que l'existence d'une communauté industrielle qui, bon an mal an, achète au-delà de 200 millions de dollars en biens et en services dans la région est de l'île et ce, sans compter les salaires directs, les achats entre entreprises membres de l'AIEM, les impôts fonciers, les achats des employés dans le secteur et les projets spéciaux, est aussi une source de prospérité régionale qui est loin d'être négligeable.

Nous avons investi beaucoup, collectivement et individuellement, dans la démarche de rapprochement et nous souhaitons, dans l'esprit de notre mission et de nos principes, que tout nouveau développement industriel se fasse dans le respect du milieu et de la communauté qui l'accueille.

Le projet de pipeline de Ultramar Limitée entre sa raffinerie de Lévis et son terminal pétrolier de Montréal-Est.

C'est dans le contexte de la Mission de l'Association (voir Annexe 2) que nous voudrions faire ressortir les avantages que nous voyons au projet de pipeline par rapport à la situation actuelle.

Protection de l'environnement et qualité de l'air

Comme nous le savons tous, une des préoccupations importantes en milieu urbain est la qualité de l'air et ses effets sur la santé des populations locales. Or, le transport des marchandises, qu'il soit routier, ferroviaire ou maritime, malgré les efforts entrepris au cours des dernières années (i.e. diminution du niveau de benzène et de soufre dans les carburants) demeure une source de contaminants atmosphériques (i.e. oxydes d'azote et composés organiques volatils précurseurs d'ozone troposphérique et particules respirables) couramment pointés du doigt dans les problématiques de santé respiratoire. En ce sens, les membres de l'AIEM se sont engagés collectivement et travaillent de façon assidue à améliorer la qualité de l'air dans l'est de Montréal et, dans cette perspective, ils accueillent favorablement tout ce qui pourrait les aider en ce sens.

À cet égard, l'utilisation d'un pipeline pour le transport de produits pétroliers au lieu du train-bloc aurait dans notre secteur un bénéfice immédiat. En effet, compte tenu de la configuration physique du terminal et de ses accès, le positionnement des rames de train est actuellement ardu et demande des manœuvres de va et vient, au ralenti, qui viennent, sans doute, contribuer localement, tout au moins, à la détérioration de la qualité de l'air. Or, selon les estimations du promoteur, il faudrait augmenter de façon appréciable le transport ferroviaire d'ici 2009 et doubler le nombre de voyages entre Lévis et Montréal-Est, ce qui évidemment viendrait augmenter les émissions locales des contaminants précités. Malgré tout, cela serait probablement insuffisant et il faudrait aussi augmenter les transports par navires côtiers, ce qui aussi évidemment aurait une incidence sur les contaminants atmosphériques dans le secteur. Il est à noter que nous faisons ici volontairement abstraction des rejets atmosphériques lors des parcours de plus de 200 km (aller et retour) à la fois des convois ferroviaires et des navires puisque l'on aborde dans ce mémoire la question des impacts essentiellement locaux.

De surcroît, compte tenu de la sécurité intrinsèque du mode de transport par pipeline, nous sommes persuadés que le projet minimise aussi les risques d'accidents à incidence environnementale.

Protection de l'environnement et gaz à effet de serre (GES)

Selon les estimées du promoteur, l'utilisation du pipeline aurait pour effet une diminution nette de l'ordre de 12 500 tonnes de gaz à effet de serre (CO₂ équivalent) par rapport à la situation présente et d'environ 30 000 tonnes (CO₂ éq.) par rapport aux situations futures anticipées (sans pipeline). Encore là, il s'agit d'un avantage non négligeable de ce projet, qui cadre avec la volonté des membres de l'AIEM de limiter sinon de réduire les émissions globales de gaz à effet de serre.

Nuisances et qualité de vie

Comme l'a mentionné le promoteur, l'augmentation de la consommation d'essence et de carburant diesel au niveau de la région montréalaise au cours des dernières années a contribué à l'augmentation des importations de produits raffinés. Or, avec l'augmentation de la production de la raffinerie Jean-Gaulin de Lévis, la dynamique de remplacement de produits importés conduira, à terme, à accroître de deux fois le transport par train et/ou navire entre la raffinerie de Ultramar et son terminal de Montréal-Est. Malgré tous les efforts des transporteurs, il va sans dire que cette augmentation de trafic ferroviaire et/ou maritime, ayant comme destination l'est de Montréal, aura un effet non négligeable sur la quiétude et le niveau de nuisance dans une zone urbaine densément peuplée. En effet, à quelques reprises, par le passé, les résidents du secteur contigu à la zone portuaire se sont plaints à l'Association du bruit causé par les déchargements de navires, qui malheureusement se produisent parfois en soirée. L'élimination ou la réduction de cette nuisance sera un grand soulagement pour les citoyens demeurant dans le voisinage de ces installations (dont une résidence pour personnes atteintes de sclérose en plaques).

Pour leur part, les convois ferroviaires, comme nous l'avons souligné plus haut, sont contraints à des manœuvres complexes de va et vient pour positionner les quatre rames de wagons, compte tenu de la configuration des accès au terminal de Ultramar. Lorsque ces manœuvres se produisent aux heures de pointe, la circulation automobile locale est partiellement bloquée. Cette situation entraîne à la fois des émissions non nécessaires de dizaines de voitures roulant au ralenti, limitent l'accès aux véhicules d'urgence dans une zone à risque et créent une frustration chez les automobilistes qui n'est pas de nature à améliorer les relations entre les industries et les collectivités locales. Il est clair que de doubler le trafic serait source de problématiques encore plus importantes.

Gestion du risque

Selon toutes les statistiques disponibles, il appert, que le transport d'hydrocarbures liquides, à basse tension de vapeur, par conduite, constitue une méthode de transport sécuritaire, peu susceptible d'être affectée par les conditions météorologiques. Il tombe sous le sens que le transport par train et/ou par navire est, quant à lui, soumis à des aléas plus nombreux. Dans notre secteur, le projet de pipeline empruntera des conduites non seulement déjà existantes mais qui sont actuellement utilisées de façon courante et, en ce sens, n'affectera que de façon marginale un risque déjà faible.

D'autre part, la participation de Ultramar au Comité mixte municipal industriel (CMMI) pour la gestion des risques d'accidents industriels majeurs de l'est de Montréal fait en sorte que les liens et la coordination avec les services d'urgence locaux (i.e. SIM, SPVM, US, CSC) sont déjà très bien intégrés dans les opérations quotidiennes du terminal. De plus, compte tenu de l'expertise locale et des interactions entre pairs au sein de l'Association, les membres de l'AIEM sont à la fine pointe des méthodes d'analyses, de prévention et d'atténuation des risques.

D'ailleurs, point culminant d'un long processus local de gestion des risques, nous avons mis en place au cours des deux dernières années, en collaboration avec la Ville de Montréal, un système intégré d'alerte et de notification de mise à l'abri, en cas de relâchement d'une substance toxique ou irritante. Évidemment, le projet de Ultramar n'entre pas dans cette catégorie, mais cela démontre la valeur ajoutée du processus local de gestion des risques auquel le promoteur est partie prenante.

Relations avec la communauté locale et conclusion

Finalement, l'Association et ses membres croient fermement que le futur de notre parc industriel passe par des relations harmonieuses avec les collectivités qui sont nos voisines. Nous nous devons de mériter la confiance de tous nos partenaires par un dialogue ouvert et une volonté d'amélioration continue dans toutes les sphères d'activités de nos établissements industriels : c'est en se parlant franchement que non seulement nous nous comprendrons mais aussi que nous pourrons améliorer nos pratiques et nos façons d'être. Nous croyons qu'une activité industrielle saine, respectueuse de l'environnement et des voisins est un gage de progrès.

Nous sommes donc heureux de constater les efforts que Ultramar a déployés depuis le début pour intégrer les collectivités riveraines à son projet de pipeline. Nous croyons qu'une attitude d'ouverture de la part du promoteur ne pourra que bonifier son projet et ainsi contribuer à une meilleure acceptation sociale.

Annexe 1

Quelques exemples de pratiques qui ont été modifiées et de résultats concrets découlant des interactions suivies et constructives avec le milieu :

- Un dialogue plus ouvert et systématique sur les nuisances et plaintes (ex. communications ouverte et périodique des plaintes, problèmes et initiatives des membres au CLIC, mise en place de processus plus spécifique d'action face au bruit environnemental, mise en place d'un outil d'échange avec la ligne téléphonique d'information ...). Ce dialogue permet aux membres de proposer des solutions à des problématiques existantes adaptées aux préoccupations réelles de la communauté telles que vécues par cette dernière.
- L'élimination ou la réduction de certains risques associés aux opérations de ses membres (ex. l'élimination de l'utilisation du chlore et de l'ammoniac gazeux chez certains membres, l'élimination de conduite souterraine transportant l'hydrogène sulfuré sous la voie publique, la substitution de bioxyde de soufre liquide par une solution stable éliminant du coup des stockages importants de ce gaz dans le secteur...).
- La communication pro-active des risques d'accident industriel majeurs à nos voisins.
- La mise en place avec les autorités montréalaises et des partenaires tel que Bell et les radio-diffuseurs Cogeco et Corus d'un système d'alerte et de notification en cas de relâchement de gaz toxique ou irritant.
- Des initiatives d'amélioration continue et de réduction des émissions à l'atmosphère qui au cours des ans se sont traduites par une réduction appréciable des concentrations d'anhydride sulfureux dans l'air ambiant (i.e. en 25 ans, une diminution de 10 fois).
- Une approche concertée de mesures et de rétroaction rapide avec les autorités réglementaires favorisant la correction rapide de nouvelles problématiques (ex. la problématique du benzène dans l'air ambiant).

Annexe 2

Mission de l'AIEM:

Contribuer à l'harmonisation des activités industrielles de ses établissements membres avec leur milieu urbain.

Notre mandat envers les établissements membres

Offrir aux membres un lieu d'actions concertées, ainsi que des services et des conseils adaptés à leurs besoins d'amélioration continue dans un milieu urbain en constante évolution.

— À cet égard, nos champs d'action et nos priorités sont en rapport direct avec :

- La qualité de l'environnement
- La gestion des risques technologiques
- L'interaction avec les services publics et les associations
- La liaison avec la communauté locale

Engagement social

Adhérant aux principes d'ouverture et de respect envers les communautés locales, les membres de l'Association industrielle de l'est de Montréal reconnaissent que celles-ci sont en droit d'être informées des risques et des impacts inhérents à leurs activités industrielles, et s'engagent à :

- **établir et maintenir des liens sociaux** avec les — résidents, élus, représentants gouvernementaux de divers milieux (municipal, scolaire, environnement, santé et sécurité), organismes communautaires et socioéconomiques, partenaires industriels, médias —, et participer à des initiatives locales ;
- **maintenir un processus de dialogue avec les résidents et les intervenants du milieu** afin d'écouter leurs préoccupations, y apporter des réponses, mieux faire connaître les activités industrielles et échanger des points de vue, contribuant ainsi à orienter l'action de ses membres et à adapter les pratiques et façons de faire ;
- **collaborer avec les divers organismes gouvernementaux** afin de partager et promouvoir les bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement, de prévention des accidents et de relations avec la communauté.